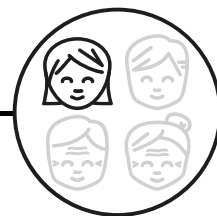


PROCURATION POUR L'INSCRIPTION sur la liste électorale ou référendaire et DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE



Désignation de la personne à inscrire sur la liste parmi
les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants
d'un établissement d'entreprise

1 CONTEXTE D'INSCRIPTION

- ☐ Copropriétaires indivis d'un immeuble
☐ Cooccupant(e)s d'un établissement d'entreprise
- Depuis le Année Mois Jour

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

Numéro et nom de voie Municipalité Code postal

Demande d'inscription sur la

- ☐ liste électorale municipale ☐ liste électorale de la MRC (si applicable) ☐ liste référendaire

2 PERSONNE* DÉSIGNÉE

Prénom Nom Date de naissance Année Mois Jour

Numéro de téléphone Courriel

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

* Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas être sous curatelle ni avoir été coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale ou référendaire, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de copropriétaire d'un immeuble ou de cooccupante d'un établissement d'entreprise.

3 SIGNATURE DES COPROPRIÉTAIRES OU DES COOCCUPANT(E)S

Les signataires doivent être des électrices, des électeurs ou des personnes habiles à voter. La majorité des copropriétaires ou des cooccupants doivent signer. S'il n'y a que deux copropriétaires ou cooccupants, **ces deux personnes doivent signer.**

Prénom et nom	Signature	Date

Cette procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

Veuillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité concernée.

ATTENTION! Pour voter par correspondance, vous devez remplir la demande au verso du formulaire.

4 DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

À titre de personne désignée* comme copropriétaire ou cooccupante, je demande à pouvoir voter par correspondance.

Prénom

Nom

Signature

Date

Année Mois Jour

* La personne doit être celle qui est désignée pour l'inscription sur la liste électorale ou référendaire au recto de ce document ou sur une procuration déjà existante.

Cette demande de vote par correspondance reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée ou jusqu'à ce que la municipalité résilie le vote par correspondance.